**COMMUNIQUE DU SNES/FSU MARTINIQUE**

**CONTRE LE PROJET DE LOI VISANT A REFORMER LE DROIT DU TRAVAIL**

Cette politique constitue une régression sociale que nous n’acceptons pas.

Les principes qui fondent les garanties collectives sont remis en cause, les licenciements facilités et les indemnités prud’homales plafonnées. Ce projet de loi prévoit des procédures de décisions dans les entreprises et établissements qui placent les salarié-es sous la menace et le chantage à l’emploi. Il vise à remettre en cause l’égalité de droit et de traitement en abandonnant le niveau national de négociation et en contournant les syndicats. Il mettrait en place d’autres dispositions porteuses de régressions : temps de travail, apprentissage, formation professionnelle...

Le chômage atteint un niveau record, la Martinique est un département le plus touché, la pauvreté explose et, pour la première fois depuis l’après-guerre, l’espérance de vie recule. Précariser le salariat, faciliter les licenciements ne créent pas d’emploi comme le démontrent les politiques menées depuis plusieurs décennies.

N’acceptant pas que la société promise aux jeunes soit celle de la précarité, nous portons d’autres exigences en termes d’emploi, de temps de travail, de formation, de protection sociale et de conditions de travail.

Les premières réactions syndicales et citoyennes ont contraint le gouvernement à un premier recul. Mais ni le changement de date, ni le changement de titre ne rendent ce projet acceptable.

Nous soutenons toutes les manifestations et initiatives qui se dérouleront dans toute la France. Et nous invitons l’ensemble des salarié-es, les jeunes, les retraité-es, les privé-es d’emploi à débattre sur cette réforme au sein de leurs lieux de travail, leur cercle d’amis et à rester mobiliser.